

sa fenêtre durant la nuit, et jette dans la chambre une grenade remplie de matières combustibles.

Les citoyens les plus raisonnables ne sont pas révoltés de tant d'atrocités; et leur indignation se porte sur les esprits hardis, qui aiment mieux recourir au savoir des hommes que de s'en rapporter aux vues de la Providence. Le peuple est affermi par ces discours insensés dans la résolution de ne pas souffrir une nouveauté qui doit attirer sur l'état entier les infaillibles et terribles effets du courroux céleste. Le magistrat qui craint une sédition ordonne aux médecins de s'assembler. Par conviction, par faiblesse ou par politique, ils déclarent l'inoculation dangereuse. Un bill la défend; et ce bill est reçu avec un applaudissement dont il n'y avait point d'exemple.

Vous sentez vos cheveux s'agiter sur votre front, vous frémissez d'horreur, et vous avez oublié les obstacles que cette pratique salutaire a trouvés parmi vous; et vous ne pensez pas que vous auriez commis les mêmes atrocités il y a deux cents ans. Avouez donc enfin les services importans que vous a rendus le progrès des lumières. Ayez pour leurs promoteurs le respect et la reconnaissance que vous devez à des hommes utiles qui vous ont garantis de tant de crimes que vous eussiez commis par ignorance et par superstition.

Peu d'années après s'ouvre une nouvelle scène encore plus atroce. Depuis long-temps on accordait dans ces provinces une odieuse prime à ceux

des colons qui donnaient la mort à quelque Indien. Cette récompense fut portée en 1724 à 2,250 liv. John Lovewel, encouragé par un prix si considérable, forme une compagnie d'hommes féroces comme lui pour aller à la chasse des sauvages. Un jour il en découvrit dix paisiblement endormis autour d'un grand feu. Il les massacra, porta leur chevelure à Boston, et reçut la récompense promise. Anglo-Américains, osez à présent adresser quelques reproches aux Espagnols? Qu'ont-ils fait, qu'auraient-ils pu faire de plus inhumain?... Et vous étiez des hommes! et vous étiez des hommes civilisés! et vous étiez des chrétiens! Non. Vous étiez des monstres à exterminer; vous étiez des monstres contre lesquels une ligue formée eût été moins criminelle que celle que Lovewel forma contre les sauvages. Si le lecteur me demande la date de cette scélératesse, si elle est de la fondation de la colonie ou d'un temps moderne, j'espère qu'il me dispensera de lui répondre.

Des lois trop sévères subsistent toujours dans ces contrées. On jugera de ce rigorisme par le discours que tint il n'y a pas long-temps devant les magistrats une fille convaincue d'avoir produit pour la cinquième fois un fruit illégitime.

« J'ose espérer, dit-elle, que la cour me permettra de dire un mot en ma faveur.

« Je suis une fille pauvre, infortunée, qui, pouvant à peine gagner ma subsistance, n'ai pas le

ix.
Sévrités ou-
trées qui se
perpétuent
dans la Nou-
velle-Angle-
terre après
même l'ex-
tinction du
fanatisme.

« moyen de payer des avocats pour plaider ma
 « cause. Je vais donc faire parler la raison. Comme
 « elle a seule le droit de dicter des lois, elle peut
 « les examiner toutes. Celle qui me conduit à
 « votre tribunal m'a déjà jugée. Je ne demande
 « pas qu'on s'en écarte pour me faire grâce. Mais
 « je vous prie, messieurs, d'intercéder auprès du
 « gouvernement pour qu'il daigne me remettre
 « l'amende à laquelle vous m'allez condamner.

« C'est la cinquième fois que je parais devant
 « vous pour le même délit. Deux fois j'ai payé de
 « fortes amendes, et deux fois, trop indigente pour
 « expier ma faute par une peine pécuniaire, j'ai
 « subi un châtement douloureux et flétrissant. Ces
 « peines sont ordonnées par la loi, je le sais. Mais,
 « si l'on doit abroger les lois quand elles sont dé-
 « raisonnables, si l'on doit les mitiger quand elles
 « sont trop sévères, j'ose vous dire que celle qui
 « me poursuit est à la fois injuste et cruelle à mon
 « égard. Au crime près dont ce tribunal m'ac-
 « cuse, et dont le ciel m'absout, j'ai mené jus-
 « qu'à présent une vie irréprochable. Je défie mes
 « ennemis, si j'ai le malheur d'en avoir que je n'ai
 « pas mérités, de me charger de la moindre injus-
 « tice. J'examine ma conscience et ma conduite ;
 « l'une et l'autre, je le dis hardiment, me parais-
 « sent pures comme le jour qui m'éclaire ; et lors-
 « que je cherche mon crime, je ne le trouve que
 « dans la loi.

« C'est au risque de ma vie que j'ai donné le

« jour à cinq enfans. Je les ai nourris de mon lait
 « et de mon travail, sans être à charge au public
 « ni à personne. Je me suis dévouée avec tout le
 « courage de la tendresse maternelle aux pénibles
 « soins qu'exigeaient leur faiblesse et leur âge. Je
 « les ai formés à la vertu, qui n'est que la raison.
 « Ils aiment déjà leur patrie comme moi. Ils se-
 « ront citoyens comme vous-mêmes, à moins que
 « vous ne leur ôtiez par de nouvelles amendes le
 « fonds de leur subsistance, et que vous ne les
 « forciez à fuir une région qui les repoussa dès le
 « berceau.

« Est-ce donc un crime de féconder ou de pro-
 « créer à l'exemple de la terre, notre mère com-
 « mune ; d'augmenter le nombre des colons dans
 « un pays nouveau qui ne demande que des habi-
 « tans ? Je n'ai débauché le mari d'aucune femme ;
 « je n'ai jamais attiré dans mes filets aucun jeune
 « homme. Personne n'a sujet de se plaindre de
 « moi, si ce n'est peut-être le ministre de l'Évan-
 « gile, et le juge de paix, qui sont fâchés d'avoir
 « perdu les honoraires de leurs fonctions, parce
 « que j'ai eu des enfans sans être mariée devant
 « eux. Mais est-ce ma faute à moi ? J'en appelle
 « à vous, messieurs. Vous convenez que je ne
 « manque point de jugement. Ne serait-ce pas une
 « folie, une stupidité, si, m'étant livrée aux dé-
 « voirs les plus pénibles du mariage, je n'en avais
 « pas recherché les honneurs ? J'ai toujours été,
 « je suis encore disposée à me marier, et je me

« flatte que je serais digne d'un état si respectable, avec la fécondité, l'industrie, et la frugalité, dont la nature m'a douée : car elle m'avait destinée à être une femme honnête et vertueuse. J'espérais le devenir, lorsque, étant encore vierge, je n'écoutai les premiers vœux de l'amour qu'avec le serment du mariage. Mais la confiance indiscrete que j'eus dans la sincérité du premier homme que j'aimai m'a fait perdre mon honneur en comptant sur le sien. J'eus un enfant de lui ; puis il m'abandonna. Cet homme est connu de vous tous : il est devenu magistrat comme vous. Je devais croire qu'il se serait montré dans cette cour aujourd'hui pour modérer la rigueur de votre sentence. S'il eût paru, je n'aurais rien dit. Mais comment pourrais-je ne pas accuser l'injustice de mon sort, qui veut que celui qui m'a séduite et ruinée, après avoir été la cause de ma perte, jouisse des honneurs et du pouvoir, soit assis dans les tribunaux, où l'on punit mon malheur par les verges et par l'infamie ? Quel était le législateur barbare qui, prononçant entre les deux sexes, favorisa le plus fort, et sévit sur le plus faible ; sur ce sexe malheureux qui pour une jouissance compte mille dangers et mille infirmités ; sur ce sexe à qui la nature vend à un prix capable d'épouvanter les passions les plus effrénées ces mêmes plaisirs qu'à vous elle vous donne si libéralement ?

« Je n'ai point craint, pour ne pas trahir la

« nature, de m'exposer au déshonneur injuste, aux châtimens honteux. J'ai mieux aimé tout souffrir que d'être parjure aux vœux de la propagation, que d'étouffer mes enfans avant de les concevoir, ou après les avoir conçus. Je n'ai pu, je l'avoue, après avoir perdu ma virginité, garder le célibat dans une prostitution secrète et stérile, et je demande encore la peine qui m'attend plutôt que de cacher les fruits de la fécondité que le ciel a donnée à l'homme et à la femme comme sa première bénédiction.

« On dira sans doute qu'indépendamment des lois civiles, j'ai violé les préceptes de la religion. Mais c'est à la religion de me punir si j'ai péché contre elle. Eh ! n'est-ce pas assez qu'elle m'ait exclue de la communion de mes frères, qui serait une consolation pour moi ? J'ai, dites-vous, offensé le ciel, et je dois m'attendre à des feux éternels. Si vous le croyez, pourquoi m'accabler de châtimens en ce monde ? Non, messieurs, le ciel n'est pas impitoyable, injuste comme vous. Si je croyais que ce que vous appelez un péché fût réellement un crime, je n'aurais pas l'audace ni la méchanceté de le commettre. Mais comment oserais-je penser que Dieu soit irrité de me voir procréer des enfans, quand il leur donne un corps sain et robuste, qu'il se plaît à douer d'une âme immortelle ? Dieu juste et bon, Dieu réparateur des maux et des injustices, c'est à toi que j'en appelle ici

« de la sentence de mes juges ! Ne me venge
 « point, ne les punis pas, mais daigne les éclairer et les attendrir ! Si tu as donné à l'homme
 « la femme pour compagne sur cette terre hérissée de ronces, qu'il n'accable pas d'opprobre un
 « sexe qu'il a lui-même corrompu ! qu'il ne sème
 « pas la honte et la misère dans le plaisir où tu as
 « attaché la consolation de ses peines ! qu'il ne
 « soit pas ingrat et dénaturé jusqu'au sein du
 « bonheur, en livrant aux supplices les victimes
 « de ses voluptés ! Fais qu'il respecte dans ses désirs la pudeur qu'il honore, ou qu'après l'avoir
 « violée dans ses plaisirs, il la plaigne du moins
 « au lieu de l'outrager ! ou plutôt fais qu'il ne
 « change point en crimes des actions que toi-même as permises ou commandées quand tu
 « dis à sa race de croître et de se multiplier ! »

Ce discours, qu'on entendrait souvent dans nos contrées et partout où l'on a attaché des idées morales à des actions physiques qui n'en comportent point, si les femmes y avaient l'intrépidité de Polli Baker, c'était le nom de l'accusée ; ce discours produisit dans la Nouvelle - Angleterre une révolution étonnante dans tous les esprits. Le tribunal la dispensa de l'amende ou du châtiement ; et, pour comble de triomphe, un de ses juges l'épousa, tant la voix de la raison est au-dessus des prestiges d'une éloquence étudiée. Mais le préjugé public a repris son ascendant ; soit que le bien politique et social fasse taire souvent les

eris de la nature isolée ; soit que, dans un gouvernement où la religion ne porte point au célibat, le commerce illicite des deux sexes trouve moins d'excuses que dans les états où le clergé, la noblesse, le luxe, la misère, l'exemple scandaleux de la cour et de l'Église, corrompent, surchargent, avilissent et déconseillent le mariage.

La Nouvelle - Angleterre a du moins des ressources contre les mauvaises lois dans sa constitution même, où le peuple législateur peut corriger aisément des abus qu'il ressent ; elle en a dans sa situation locale, qui laisse un vaste champ ouvert à l'industrie, à la population.

Cette colonie, bornée au nord par le Canada, à l'ouest par la Nouvelle-York, à l'est et au sud par la Nouvelle - Écosse et par l'Océan, n'a pas moins de trois cents milles sur les bords de la mer, et s'étend à plus de cinquante milles dans les terres.

Les défrichemens ne s'y font pas au hasard comme dans les autres provinces. Dès les premiers temps ils furent assujettis à des lois qui depuis ont été immuables. Un citoyen, quel qu'il soit, n'a pas la liberté de s'établir même dans un terrain vague. Le gouvernement, qui a voulu que tous ses membres fussent à l'abri des incursions des sauvages, qu'ils fussent à portée des secours d'une société bien ordonnée, a réglé que des villages entiers seraient formés dans le même temps. Dès que soixante familles offrent de bâtir une église,

x.
 Étendue, organisation, population, cultures, pêcheries, manufactures, exportations de la Nouvelle-Angleterre.